

## COUVERTURE SUISSE

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 Identification du produit

Nom du produit : Teak Cleaner  
Numéro d'article : 81432  
UFI XAH8-G74A-800J-6X59

#### 1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien bateau.

#### 1.3 Identification du fournisseur

TELL's Power AG  
Fournisseur: Bahnhofweg 2 + 4  
CH-6405 Immensee

: 041 850 77 44  
Téléphone [info@tellspower.ch](mailto:info@tellspower.ch)  
E-Mail : [www.tellspower.ch](http://www.tellspower.ch)  
Website :

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: **145** (24 h.)

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

\*

**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE NETTOYANT TECK  
 Code de produit : 81432

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Entretien de bois.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Star Brite Europe Inc.  
 86 bis route de Brignais  
 69630 Chaponost, France  
 Téléphone : +33-478-56-77-80  
 Télécopie : +33-472-39-97-96  
 E-mail : jp.kitzinger@starbrite-europe.com  
 Website : www.starbrite.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

Téléphone : 144, 118, 117

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) 145 (24 heures sur 24)

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

\*

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1. Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Risques physiques/chimiques : Peut être corrosif pour les métaux.

Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface anioniques , Agents de surface non ioniques , Agents de blanchiment chlorés	< 5

### 2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

\*

### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Alcools en C9-11, éthoxylés	1 - < 3	68439-46-3	614-482-0		
Hydroxide de sodium	0,5 - < 2	1310-73-2	215-185-5		
Sodium hypochlorite	0,25 - < 1	7681-52-9	231-668-3		
Sodium chloride	0,1 - < 1	7647-14-5	231-598-3	MAC	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Alcools en C9-11, éthoxylés	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1	H302; H318	GHS05; GHS07	
Hydroxide de sodium	Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1; Met. Corr. 1	H290; H314; H318	GHS05	H314 A : C ≥ 5 % H319 : C ≥ 0.5 % H315 : C ≥ 0.5 % H318 : C ≥ 2 % H314 B : C ≥ 2 %
Sodium hypochlorite	Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H314; H318; H335; H400; H410; H290; EUH031	GHS05; GHS07; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1 H290 : C ≥ 5 % EUH031 : C ≥ 5 %
Sodium chloride	----	----	----	

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

\*

### 4.1. Description des premiers secours

**Premiers secours**

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets et symptômes**

- Inhalation : Peut provoquer mal de gorge et toux.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction**

- Appropriés : Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques d'exposition particuliers : Réagit violemment avec les matières combustibles et les réducteurs en provoquant des risques d'incendie et d'explosion. L'eau peut être utilisée pour refroidir des récipients. L'échauffement accélère la décomposition, en libérant de l'oxygène qui intensifie le feu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de combustion, formation de gaz toxiques (phosgène) et corrosifs (acide hydrochlorique). En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

**SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

\*

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la acide. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

**SECTION 7 MANUPLICATION ET STOCKAGE**

\*

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).  
 Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
 Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers et aluminiums.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

\*

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations
Hydroxide de sodium	FR	2	-	M 15 min., Einatembarer, Schwangerschaft gruppe C Dow chemical, Industrial Hygiene Guidelines
Hydroxide de sodium	BE	2	-	
Hydroxide de sodium	CH	2	2	
Sodium chloride		10	-	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Hydroxide de sodium	Inhalation			1 mg/m3	
Sodium hypochlorite	Inhalation	1,55 mg/m3	3,1 mg/m3		1,55 mg/m3
Sodium chloride	Dermal		295,52 mg/kg bw		295,52 mg/kg bw/day

	Inhalation	2068,62 mg/m <sup>3</sup>	2068,62 mg/m <sup>3</sup>
--	------------	---------------------------	---------------------------

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Hydroxide de sodium Sodium hypochlorite  Sodium chloride	Inhalation			1 mg/m <sup>3</sup>	
	Inhalation		3,1 mg/m <sup>3</sup>		1,55 mg/m <sup>3</sup>
	Oral				0,26 mg/kg bw/day
	Dermal		126,65 mg/kg bw		126,65 mg/kg bw/day
	Inhalation		443,28 mg/m <sup>3</sup>		443,28 mg/m <sup>3</sup>
	Oral		126,65 mg/kg bw		126,65 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Sodium hypochlorite	Water	0,00021 mg/l	0,000042 mg/l	
	Intermittent water			0,00026 mg/l
	STP			0,03 mg/l
Sodium chloride	Oral			11,1 mg/kg food
	Water	5 mg/l		
	Intermittent water			19 mg/l
	STP			500 mg/l
	Soil			4,86 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection des yeux : Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

\*

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide.  
 Couleur : Incolore.  
 Odeur : Caractéristique.  
 Seuil olfactif : Inconnu.  
 pH : 12,5  
 Réserve alcaline (g NaOH/100 ml) : 0,7  
 Hydrosolubilité : Soluble.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion.
Point d'éclair	: > 100 °C	Closed Cup (ISO 2719, EN 11, DIN 51758, ASTM D 93)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 429 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Faiblement comburant.	
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: 2300 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: Impertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1,02 g/ml	
Taux d'évaporation	: Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

\*

**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactivité : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Peuvent comprendre, sans s'y limiter: Gaz du chlore et vapeur.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

\*

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

**Inhalation**

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 4 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer mal de gorge et toux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact cutané
- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire
- Corrosion/irritation : Irritant.
- Ingestion
- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Alcools en C9-11, éthoxylés	DL50 (orale)	> 500 mg/kg bw	----	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	----
	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	----
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	----
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	----
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	----
	NOAEL (orale) - estimation	400 mg/kg bw/d	Read across	Rat
Hydroxide de sodium	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant		
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw		
	Irritation de la peau	Corrosif.		
	Irritation des yeux	Corrosif.		



**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES** \*

**12.1. Toxicité**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 206 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 17 mg/l. Contient < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Sodium hypochlorite	CE50 (puce d'eau)	0,141 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	2,1 mg/l		
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,05 mg/l	OECD 202	Daphnia magna

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3)

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION** \*

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 30 20 01 97 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**SECTION 14    INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** \*

**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : UN 1760

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : LIQUIDE CORROSIF N.S.A. ( Hydroxide de sodium ; Sodium hypochlorite )  
Nom d'expédition (IMDG, : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Sodium hydroxide ; Sodium hypochlorite)  
IATA)

**14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 8  
Code de classification : C9  
Groupe d'emballage : III  
Etiquette de danger : 8



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 8  
Groupe d'emballage : III  
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B  
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 8

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

**SECTION 15    INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION** \*

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE : Règlement (UE) No 453/2010 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.  
Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Corrosif' malgré le point 3.2.3.1.2. d'annexe I de Regulation CE No. 1272/2008. Des stratégies par étapes reposant sur la force probante des données.  
: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

<b>SECTION 16</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	*
-------------------	----------------------------	---

**16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 453/2010 datée du 20 mai 2010 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
- CEE : Communauté économique européenne
- IATA : Association internationale du transport aérien
- Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
- DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
- MAC : Maximum Allowable Concentration
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable
- OECD : Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- PC : Catégorie de produits chimiques
- PT : Type de produit
- REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
- RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
- STP : Installation de traitement des eaux usées
- SU : Secteur d'utilisation
- VME/VLE : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
- ONU : Organisation des Nations Unies
- COV : Composés organiques volatils
- vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

- Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, catégorie 4.
- Skin Corr. 1A/B/C : Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
- Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, catégorie 1.
- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
- Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
- Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.
- Met. Corr. 1 : Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

- H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

---

Fin de la fiche de données de sécurité.